

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVENS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS

SEANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023 à 20 H

**Convocation
du 10/11/2023**

L'an deux mil vingt-trois le 14 novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : -- 13
Quorum : ----- 07
Présents : ---- 12
Absents : ----- 1
Pouvoirs : ----- 0
Votants : ----- 12

VOTE

Pour : ----- 12
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

Etaients présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/ MASSON Thibault/ NOEL Ruta / PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés : SANDRAL Linda.

Absents représentés : néant

Secrétaire de séance : M. Serge LEYDIER

Aide sociale

OBJET : Prise en charge des frais d'obsèques de Mme Ginette BUZZI.

**Délibération
N°2023-54**

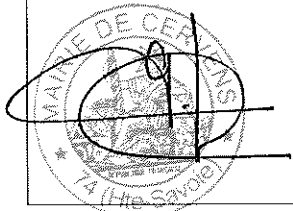
**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise
Le : 23/11/2023

Reçue en Préfecture
Le : 23/11/2023

Publié sur le site de la
commune
Le : 23/11/2023

Le Maire **Gil THOMAS**



LE MAIRE RAPPELLE au conseillers le don de Mme BUZZI de son vivant celui-ci ayant été dédié aux travaux et études de l'agrandissement du cimetière communal. Mme BUZZI est décédée le 28 octobre 2023 à Paris. Mme BUZZI, très attachée à la commune de Cervens, avait pris antérieurement une concession pour être inhumée dans le cimetière de Cervens où son mari et ses parents reposent déjà.

Les frais d'obsèques établis par l'Agence funéraire -Grange aux Belle- de la ville de Paris présente un reste à charge de 3 314,67€. Aucune succession n'étant à ce jour établie, M. le Maire propose au conseil que le commune prenne à sa charge ce solde afin que Mme BUZZI, qui a fait preuve de générosité envers la commune, puisse être enterrée à Cervens conformément à son souhait.

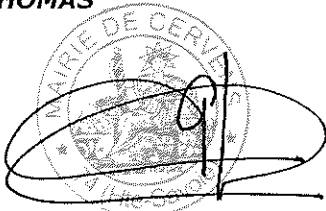
IL PROPOSE au Conseil d'accepter la prise en charge des frais d'obsèques de Mme BUZZI pour un solde de 3 314,67€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ⇒ DECIDE de prendre en charge les frais d'obsèques de Mme BUZZI pour un solde de trois mille trois cent quatorze euros et soixante-sept cents (3 314,67€).
- ⇒ CHARGE le Maire de mener à biens toutes les formalités nécessaires à la conduite de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



Le secrétaire
Serge LEYDIER